

MARIGNANE HOTEL BEST WESTERN **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **LES 30 NOVEMBRE ET 1^{ER} DECEMBRE 2019**

Ce jour, Samedi 30 Novembre 2019 à 15h00, les membres de la F.F.A.B. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Une note sur les porteurs de voix et le mode de calcul a été adressée à l'ensemble des participants. Il est dressé et signé une feuille de présence par tous les représentants des organismes territoriaux (Ligues, comités interdépartementaux et délégations) et le cas échéant au nom de leurs mandants.

De cette feuille de présence, le quorum se monte à 234 voix en ouverture de séance sur 234 voix.

En conséquence l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

M. GILLET souhaite la bienvenue à tous. Les débats seront menés par Jean-Pierre HORRIE.

Il est ensuite passé à l'examen des points de l'ordre du jour.

L'ordre du jour sera légèrement modifié quant aux interventions ; nous accueillerons tout d'abord Monsieur CARRIER qui nous présentera la formation DEJEPS au CREPS de Dijon, puis seront traités à la suite le rapport moral du Président, et le rapport financier.

I – PRESENTATION DE MONSIEUR CARRIER, Responsable de Formation au CREPS DE DIJON

Monsieur CARRIER présente la formation DEJEPS qui va être mise en place au CREPS de DIJON, car actuellement ce diplôme ne peut s'obtenir que par VAE.

Au niveau de la formation, les UC1 et 2 transversales peuvent être obtenues par VAE ; l'UC4 peut être obtenue par équivalence si les personnes sont titulaires d'un BF ou d'un CQP. Seule l'UC3 reste à obtenir. Le volume horaire est de 382 h de formation alternée au CREPS (50 h) et en structure d'accueil (230 h) sur deux ans. Le coût sera de 3820 €. Des financements sont possibles soit par le biais du CPF, soit par pôle emploi.

II – APPROBATION DU PV D'ASSEMBLEE GENERALE DE DECEMBRE 2018

Aucune remarque n'étant formulée, **le PV est adopté à l'unanimité.**

III – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Michel GILLET fait lecture de son rapport moral.

Les points essentiels seront abordés tout au long de l'Assemblée, les questions éventuelles pourront être posées au fur et à mesure.

IV – RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER GENERAL ET DU DEPARTEMENT FINANCES Présentation du bilan et du compte de résultat 2018/2019 – Affectation des résultats.

- Rapport du Vérificateur aux Comptes.

- Quitus au Trésorier

- Budget prévisionnel 2019/2020

- Sur proposition du Comité Directeur, opportunité d'augmentation du prix de la licence

- Mandat du vérificateur aux comptes

La présentation des comptes est faite par Francis LABARDIN. Cette saison, nous terminons l'exercice avec un résultat négatif de 51 220 €. Dans ce résultat est comprise la facture des kits promotionnels qui entre dans l'autorisation de dépenses adoptée par l'Assemblée Générale en 2017.

Nous enregistrons bien entendu une baisse des produits due en partie par la baisse des licences, mais aussi par une baisse des ventes des différents ouvrages (livres, DVD, etc...)

Par contre, grâce à une gestion rigoureuse et un contrôle des dépenses, nous notons une baisse des charges de fonctionnement, notamment au niveau de la technique et de l'administration. Cette gestion nous a permis de minimiser le résultat.

Nous notons que les placements financiers ont été d'un bon rapport et nous pouvons remercier Ljupco KOSTADINOVSKI pour ses choix judicieux.

Marc PASQUET, contrôleur aux comptes, précise avoir effectué tous les contrôles nécessaires et indiquent que les comptes sont conformes.

Il est passé au vote : **Le rapport financier, les comptes d'exploitation et le bilan sont adoptés à l'unanimité.**

Il est décidé d'affecter le résultat en report à nouveau. **Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

QUITUS est donné au trésorier – **décision acceptée à l'unanimité.**

L'ensemble des participants remercie Francis LABARDIN pour sa gestion.

Concernant les travaux, le montant de 161 000 € a été dépensé sur les 200 000 € autorisés par l'Assemblée Générale en 2017. Des travaux de réparation de la toiture doivent être effectués suite aux grosses pluies des derniers jours. Les coûts de réparation seront pris sur le reliquat de cette enveloppe.

Budget prévisionnel 19/20

Francis LABARDIN fait une présentation du budget prévisionnel de la saison 19/20. Celui-ci tient compte d'une nouvelle baisse du nombre de licenciés, mais ne tient pas compte de l'embauche d'une personne supplémentaire au secrétariat fédéral pour travailler en binôme durant un an avec la personne qui partira à la retraite. De plus, cette embauche pourrait avoir lieu au printemps, cela permettrait de gérer les demandes de subventions puisque dorénavant ces dernières devront être traitées par la Fédération.

Nous essayons de réduire les dépenses au maximum tout en continuant à mener des actions fédérales, mais cela ne sera pas suffisant au vu de la baisse des produits. Il est envisagé également d'essayer de trouver d'autres sources de revenus, type sponsoring ou partenariat, mais cela ne sera pas facile.

Il est passé au vote sur le projet de budget prévisionnel 19/20, le budget est adopté à l'unanimité.

Il est passé au vote sur la proposition de conserver le reliquat sur l'enveloppe accordée pour la communication et pour les travaux sur la saison 19/20 ; cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessous, il est proposé une augmentation de 2 € par licence (adulte, enfant et dirigeant) est proposée. Cette augmentation a été validée par le Comité Directeur.

Après discussions, il est passé au vote sur le point suivant : Augmentation de l'ensemble des licences de 2 € pour les porter à 38, 28 et 58 € à partir de la saison 2020

Pour : 217 voix

Contre : 17 voix (Ligue Bourgogne/Franche Comté)

Cette proposition est adoptée à la majorité

L'ensemble des participants remercient Francis LABARDIN et le Cabinet Ballatore et Chabert pour la présentation des rapports financiers.

Il est procédé ensuite à la reconduction du mandat de vérificateur aux comptes. Marc PASQUET se représente et en l'absence d'autre candidat, il est reconduit pour un an à l'unanimité.

V – RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETAIRE GENERAL ET DES COMMISSIONS DU DEPARTEMENT ADMINISTRATION

Jean-Pierre HORRIE reprend les points principaux du rapport du Département Administration et notamment la baisse des licences, la moyenne d'âge des pratiquants et la réunion qui a eu lieu au Ministère sur les dérives dans le sport. En effet, les auteurs des différents attentats étaient tous licenciés dans des clubs sportifs et notamment des clubs d'arts martiaux.

Par ailleurs, nous pouvons nous féliciter de la progression du nombre de licenciées féminines, lequel dépasse les 30 %. De ce fait, la loi sur la parité s'appliquera la saison prochaine pour les élections ; en conséquence 40% des postes de membres du Comité Directeur seront réservés aux femmes.

Le rapport Administration présenté tient compte du rapport du Secrétaire Général mais aussi de la Commission Réglementation, Distinctions et Relations Internationales.

Il est ensuite passé au vote, **les rapports d'activité sont adoptés à l'unanimité.**

-Présentation du projet sportif fédéral

Suite à la création de l'Agence Nationale du Sport, dorénavant les demandes de subventions ex-CNDS ne seront plus adressées aux DRJS ou aux DDCS, mais directement à la Fédération qui contrôlera les dossiers et indiquera à l'ANS quels sont ceux qui sont recevables et qui correspondent au projet sportif mis en place par la Fédération. L'urgence est maintenant la rédaction de ce projet qui se déclinera au niveau des organes territoriaux et des clubs. Une enveloppe budgétaire égale à celle attribuée aux clubs et organes territoriaux de la FFAB en 2017 et 2018 sera allouée pour l'année 2020. Nous attendons une feuille de route de l'ANS mentionnant les dates clés pour enclencher ce nouveau processus.

- Sur proposition du Comité Directeur, présentation des modifications des textes fédéraux

Les statuts fédéraux seront modifiés l'année prochaine par rapport à la représentativité des femmes au sein du Comité Directeur.

Au niveau du Règlement Intérieur Fédéral, il est proposé de toiler les textes par rapport au régime transitoire 2017-2020 et de proposer une règle de non cumul entre le mandat de Président d'une structure et le fait d'être

membre du Bureau (président, secrétaire, trésorier) d'une structure territoriale à échelon supérieur. Cette proposition sera répercutée au niveau des ligues, délégation et CID.

La proposition suivante est soumise au vote : Le président d'une structure ne peut pas être membre du bureau d'une autre structure.

Cette proposition est adoptée à la majorité (Contre : Côte d'Azur – Abstention : Provence – Ile de France – Nouvelle Aquitaine et Délégation Aquitaine).

Modification des textes pour les Organes Territoriaux

Les différents Organes Territoriaux devront modifier leurs statuts pour intégrer le nouveau seuil relatif à la représentation des femmes et le règlement intérieur afin de prendre en compte la proposition qui vient d'être voté sur le non cumul des mandats.

Ces modifications devront être approuvées par une Assemblée Générale Extraordinaire qui pourra se tenir juste avant l'Assemblée Générale Elective.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

La commission juridique préparera un rétro-planning concernant les élections. Il est à noter que les élections se dérouleront suivant les mêmes modalités que précédemment.

VI – INTERVENTION DES REPRESENTANTS DU GHAAN – DIRAF – SYSTEMA

Pour le GHAAN

Alain FLOURE fait lecture de son rapport. Il rappelle que le GHAAN compte 1400 licenciés et remercie la FFAB pour tout le soutien qui lui est apporté.

Pour la SYSTEMA

Jacques LECOMTE présente le groupe. Il remercie la FFAB pour cette intégration et pour la rapidité avec laquelle le règlement de la sous-commission a été accepté pour l'obtention de niveaux.

Il rappelle que seul le groupe affilié à la FFAB à la possibilité de délivrer des niveaux reconnus par la CSDGE UFA, mais d'autres groupes pratiquant une autre forme de SYSTEMA peuvent prendre contact avec J. LECOMTE.

Pour le DIRAF

Olivier EBHERARDT fait une présentation du groupe. Ils sont en lien direct avec le Japon et Iwama et ont organisé un grand stage avec Maître SAITO en France en Novembre. Il remercie la FFAB pour avoir pu obtenir des reconnaissances de grades, et pour l'acceptation de la mise en place de la formation au Brevet Fédéral. Celle-ci se fera pour la première fois en 2020. Ils espèrent pouvoir se développer dans les années qui viennent.

VII – RAPPORT CSDGE

Michel BENARD fait lecture de son rapport.

Par rapport à l'adaptation des passages de grades pour raisons médicales, il a été souhaité que les médecins de ligue ou de CID soient consultés dans cette démarche.

Le nombre de candidats fléchit d'année en année, puisque nous n'avons pas de nouveaux pratiquants pour alimenter le nombre de candidats présentés ; pour preuve, l'examen 4^{ème} dan de février ne pourra pas être mis en place faute de candidats.

Il est demandé qu'en cas de problèmes entre examinateurs, les litiges soient traités en priorité par les coprésidents de session qui ont un rôle de médiateur, ensuite si cela n'est pas résolu, le litige est traité par la CSDGE.

En cas de litige d'un candidat qui revendique sa non satisfaction au vu des résultats, le candidat est tout à fait libre de déposer un recours sur une décision prise. Il sera demandé à la CSDGE de remettre en place une fiche d'évaluation pour pouvoir la communiquer au candidat en cas de recours.

VIII – RAPPORT DE LA COMMISSION SANTE

Jacques CHATEAU prend la parole et déplore que le stage santé ait dû être annulé pour la 2^{ème} fois consécutive, faute de participants. Le prochain stage se déroulera à Bourges les 7 et 8 Mars 2020. Il rappelle que ce stage est ouvert à tous et pas seulement aux médecins ou aux professionnels paramédicaux.

Il indique également que toute personne peut lui faire remonter ses interrogations.

Concernant les aménagements des passages de grades pour les personnes en situation de handicap, les deux médecins FFAB et FFAAA en avaient fait la demande ; la mise en application doit maintenant se faire au niveau de la CSDGE.

A partir de la saison prochaine, le certificat médical pour les mineurs ne sera plus obligatoire. Nous attendons du ministère les modalités de mise en œuvre. Si une simple attestation sur l'honneur est suffisante, cette dernière pourra être intégrée sur l'imprimé de licence.

Michel GILLET demande à Jacques CHATEAU de se rapprocher des différentes institutions afin de voir comment la Fédération peut être labellisée dans le cadre du SportSanté, le Sport sur Ordonnance et le Sports Bien-Etre.

IX – RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION « COMMUNICATION »

Fabrice CAST prend la parole et rappelle que faire de la communication autour de l'aïkido FFAB est difficile ; les pratiquants ont du mal avec les notions FFAB, ENA, Shumeïkan, puis la FFAAA parallèlement. Une communication avec une identité unique autour de l'Aïkido serait certainement plus porteuse. Des outils de communication ont été

proposés, mais ils n'ont pas forcément été utilisés et nous pouvons en conclure qu'ils ne correspondent pas aux attentes des clubs.

Cette année, un grand stage en hommage à Maître TAMURA va être organisé les 20 et 21 Juin 2020 à Lyon. Il sera encadré par trois techniciens fédéraux : Claude PELLERIN – Gilbert MILLIAT et Didier ALLOUIS ainsi que par deux experts japonais : Maître OSAWA et Maître YAMADA.

Il espère que ce stage mobilisera un maximum de monde et que ce sera un véritable moment de rassemblement.

X – RAPPORT D'ACTIVITE DU DEPARTEMENT TECHNIQUE ET DE SES COMMISSIONS

Didier ALLOUIS prend la parole. Depuis le début de l'olympiade, le Bureau Technique réfléchit à des changements d'organisation afin de réduire les coûts liés à la technique tout en maintenant les activités liées à ce que nous pouvons attendre d'une fédération qui a un rôle de service public (passage des grades, stages de formation, délivrance de diplômes et de titres d'enseignement, ...). Nous pouvons nous féliciter aujourd'hui d'avoir une Fédération qui remplit bien son rôle et qui est reconnue.

La Fédération souhaite maintenant mettre en place un autre aspect : développer le dojo Shumeikan en tant que dojo fédéral. Senseï souhaitait que l'ensemble des licenciés puissent bénéficier de son dojo. Nous désirons y développer une pratique plus traditionnelle et ainsi unifier au travers d'un centre fort qui permettra de dispenser la technique ; c'est l'héritage que Maître TAMURA a légué et que nous devons transmettre, il faut continuer à faire vivre l'esprit de Maître TAMURA dans un lieu propice, chargé d'histoire.

Il fait ensuite un point sur les actions écoulées et notamment la mise en place du stage ACT.

Pour la **Commission Jeunes**, le travail sur les cahiers pédagogiques avance et nous espérons avoir les premiers documents d'ici la fin de la saison.

Yolaine TRICHET LOISEAU intervient pour la Commission « **Aikitaïso** ». Cette commission travaille depuis 6 ans, de nombreux clubs ou sections ont été créés et une vingtaine de certification a été délivrée.

Le prochain stage aura lieu à la Roche sur Yon.

Youlika MICHALSKI intervient pour la **Commission Féminine**. La Commission œuvre à plus de mixité et d'équité. Son but est de développer le nombre de pratiquantes et de faire en sorte de les fidéliser.

Elle indique également que les journées Portes Ouvertes à l'occasion de la Journée Internationale des Femmes sont renouvelées. A cette occasion, il n'y aura pas de stage national d'ouverture, mais un stage devrait être mis en place dans chaque région, tant dans les structures fédérales que dans les clubs.

René TROGNON intervient à son tour pour la **Commission Seniors**. Le nombre de licenciés Seniors augmente tous les ans. Deux grandes ligues viennent de mettre en place un référent : l'Île de France et la Nouvelle Aquitaine. Il est satisfait de constater que les débutants Seniors reviennent d'année en année pour la convivialité, et l'importance qu'il leur est accordé. Ces mesures peuvent également être appliquées à tous les clubs pour essayer de garder les nouveaux pratiquants.

Eric HAVEZ prend la parole pour la **Commission Handicap**. La Commission a ouvert le stage Handicap à des personnes qui interviennent en institution et cela a bien fonctionné. Il y a des initiatives de prises dans les régions et la Commission est sollicitée pour faire des actions ponctuelles. Le stage est aussi une action de communication, c'est un réseau qui s'élargit. Le prochain stage se déroulera à Manosque.

Jean-Paul MOINE prend la parole pour la **Commission DEJEPS** et la **Commission CQP**. Concernant la prochaine session VAE DEJEPS, il est préférable que les candidats bénéficient d'un accompagnement pour la rédaction de leur dossier. Cet accompagnement peut se dérouler dans la région d'appartenance du candidat, il n'est pas fait obligatoirement au CREPS de Dijon. Dans ce cas, il faut que les candidats se rapprochent de leur DDJS.

Le règlement du CQP vient d'être renouvelé pour 5 ans (donc jusqu'en 2025). Il est à noter que la FFAB a obtenu en Juin 2019 le référencement DATADOCK ce qui permet ainsi aux candidats d'avoir un financement pour la partie formation du CQP.

Richard DUFFOURS intervient pour la **Commission Brevet Fédéral**. La saison dernière s'est déroulée une formation BF à Bras. Cette dernière a rencontré un vif succès. La formation des modules 2 et 3 en région a très bien fonctionné également et nous notons une très forte implication des techniciens régionaux.

Concernant le fait de développer l'Aikido dans le milieu scolaire ou périscolaire, il faut signer une convention et obtenir l'agrément de l'Education Nationale locale pour pouvoir intervenir. L'intervenant doit présenter un projet pédagogique et remplir une demande d'habilitation d'intervenant extérieur. Il est préférable qu'il soit titulaire d'une carte professionnelle.

Claude PELLERIN intervient pour la **Commission Haut Niveau** et indique que pour des raisons d'organisation, notamment pour les candidats, les lettres de motivation doivent être adressées au secrétariat fédéral 8 semaines avant le stage.

XI – QUESTIONS DIVERSES

Les questions diverses demandées par la ligue Ile de France et la ligue Bourgogne ont été traitées au fur et à mesure des débats.

Le Président remercie l'ensemble des participants pour la qualité des débats. Malheureusement nous n'avons pas toutes les réponses aux questions qui peuvent se poser par rapport à la mise en place de l'Agence Nationale du Sport et du Projet Sportif Fédéral.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été traitées, la séance est levée le 1^{er} décembre 2019 à 12h30.